



## CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ARDM

- 1- Le respect est la règle de base à la ringuette, notamment entre les joueuses, entre parents, avec les entraîneurs, les arbitres, les parents d'équipes visiteurs. Et ce en tout temps à domicile ou en visite
- 2- En tout temps, les parents doivent avoir un langage approprié et respectueux envers les joueuses, les entraîneurs, les arbitres, les marqueuses et les parents d'équipes hôtes ou visiteurs sous peine d'expulsion de l'arène
- 3- L'accès aux chambres est réservé aux joueuses, aux entraîneurs et aux gérantes seulement. Les parents doivent attendre leurs filles à l'extérieur des portes d'accès au corridor des chambres. Au niveau Moustique, la présence des parents est tolérée pour aider les filles à s'habiller. Au niveau Novice, seule la gérante en compagnie d'une (1) maman seront autorisées à entrer dans la chambre. À partir du niveau Atome, aucun parent ne sera toléré dans la chambre ou dans le corridor
- 4- Le local des entraîneurs est réservé aux entraîneurs seulement. Aucune autre personne ne peut y entrer
- 5- L'uniforme de base de l'association est requis pour toutes les parties soit le chandail de match (blanc ou bleu) ainsi que le pantalon d'équipe officiel
- 6- Le nom de famille doit être apposé sur le chandail immédiatement en début de saison. Pour les nouvelles joueuses, cela devra être fait dès la réception des bandes noms. Et ce pour l'entièreté de la saison
- 7- Lors des pratiques, les chandails de match ne seront pas autorisés. Assurez-vous de toujours avoir le chandail approprié lors des pratiques

- 8- Un chèque de 100\$ post-daté au 31 mai 2015 est exigé pour le dépôt de chandail. Si le chandail n'est pas rendu à la fin de la saison, le chèque sera encaissé
- 9- Pour les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-lac, la carte de citoyen doit être valide durant toute la saison sous peine d'expulsion (ex. si la carte échue en janvier vous devez la faire renouveler et apporter à l'entraîneur pour validation du renouvellement)
- 10- À compter du 1<sup>er</sup> décembre si un paiement demeure incomplet, la joueuse se verra expulser
- 11- L'équipement doit être lavé après chaque partie ou entraînement (pantalon, chandail, combinaisons) et sécher pour éviter les odeurs désagréables
- 12- Éviter de laisser les équipements au froid dans la voiture
- 13- Toujours garder la chambre de joueuses propre au départ
- 14- Toujours se présenter aux pratiques et aux parties. Si vous deviez vous absenter, aviser l'entraîneur, idéalement 2-3 jours à l'avance sinon le plus rapidement possible
- 15- Des absences répétées aux pratiques pourraient valoir une expulsion de la joueuse, à la discrétion de l'entraîneur.
- 16- Arriver 45 minutes avant l'heure de la partie ou de la pratique
- 17- En tant que joueuses, je donne mon 100% à chaque partie et pratique
- 18- Il est important de toujours respecter ce code de déontologie

**BONNE SAISON À TOUTES ET TOUS!**

*\*Ce règlement sera renforcé par les entraîneurs et membres du CA en tout temps*